REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020



Compte rendu affiché le 18 DEC. 2020

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 9 décembre 2020

**CALUIRE & CUIRE** 

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020 135

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

**OBJET** 

LECTURE/ÉCRITURE

**CONVENTION DE** PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION COUP DE POUCE POUR LA MISE EN **OEUVRE DE QUATRE CLUBS** 

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, Mme CRESPY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY

M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPY). M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), M. BALANCHE (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme BLACHERE), M. GERBEAUX (par proc. à M. JOUBERT), Mme BILLA (par proc. à M. CIAPPARA), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE

CARPENTIER)

Etai(en)t absent(s):

**PREFECTURE** 

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20201215-D2020-135-DE

Rapport de : Philippe COCHET

Au cours de l'année scolaire 2019/2020, la Ville souhaitant accroître son intervention en matière de lutte contre le décrochage scolaire dès le plus jeune âge, a mis en œuvre à titre expérimental deux Clubs de Lecture et

d'Écriture (CLE) dans les écoles Victor Basch et André Marie Ampère situés dans ou à proximité de quartiers en veille active (QVA, ex quatiers prioritaires de la ville).

Le Conseil Municipal, par délibération n° 2019-74 du 14 octobre 2019, a approuvé la convention fixant le partenariat entre l'association « Coup de pouce » et la Ville.

Les clubs, qui ne réunissent pas plus de quatre à cinq enfants, s'adressent à des enfants de CP repérés par leur enseignant comme ayant des fragilités dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, parce qu'ils ne bénéficient pas des étayages sociaux et familiaux dont ils ont besoin pour réussir.

En outre, le projet s'inscrit dans un travail conjoint auprès des parents, souvent éloignés de l'école et démunis pour accompagner leur enfant dans sa scolarité : ils ne maîtrisent pas ou peu le français, ils ont eu un passé scolaire difficile, leur situation sociale et économique ne leur donne pas la disponibilité ou les moyens d'accompagner leur enfant.

Le Club Coup de Pouce "CLE" repose sur un partenariat étroit entre la Ville, qui impulse le projet, et tous les acteurs de la réussite éducative : enseignants, animateurs, représentants de l'Éducation Nationale, parents. Il fonctionne sur le temps périscolaire du soir, de novembre à juin, et réunit les cinq enfants autour d'un(e) animateur(trice) chargé(e) de les accompagner. Les animateurs, recrutés et salariés par la Ville, sont formés et outillés par l'Association Coup de Pouce : il ne s'agit pas de refaire " l'école après l'école ", mais d'aborder les apprentissages sous un angle différent grâce à une action conçue pour augmenter quotidiennement " le temps fécond " durant lequel les enfants sont en contact avec l'écrit.

Il s'agit également d'instaurer un lien de confiance avec les familles, qui s'engagent, si elles acceptent la participation de leur enfant au Club, à ce qu'il y soit présent tous les soirs. Au début et à la fin de l'opération, cet engagement est marqué officiellement par des cérémonies, organisées en mairie, en présence des enfants, de leurs parents, des élus et des représentants de l'Éducation Nationale. Ces cérémonies visent à officialiser le contrat passé entre les familles et l'école, et l'engagement fort de toute la communauté éducative autour de la réussite des enfants.

Les retours très encourageants de cette première mise en œuvre ont incité la Ville à étendre le nombre de clubs « CLE » de deux à quatre écoles. Situées dans des quartiers en veille active, les écoles Victor Basch, André Marie Ampère, Pierre et Marie Curie et Montessuy ouvrent le dispositif à compter de fin novembre 2020.

De plus, l'association Coup de Pouce propose à la Ville, cette année, de participer à un projet de recherche en mettant à disposition une salariée une fois par semaine. En parallèle de l'animation d'un club « CLE » une fois par semaine, elle mènera un projet « recherche-action » en littératie familiale visant à étudier les pratiques familiales dans le domaine de l'écrit. Ce partenariat est fixé dans le cadre de la convention.

Le projet est financé par la Ville, à hauteur de 1 500 euros en moyenne par enfant, se décomposant comme suit : rémunération de l'animateur, indemnisation de la coordination assurée sur l'école par un membre de l'équipe enseignante et subvention versée à l'Association Coup de Pouce pour l'ingénierie du projet à hauteur de 500 € par club.

La convention ci-annexée fixe les modalités de ce partenariat avec l'Association Coup de Pouce.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention ci-annexée,
- D'AUTORISER sa signature par Monsieur le Maire,
- DE DIRE que la dépense sera imputée au compte fonction 255S nature 6745 du budget,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales, partenaire financier, pour l'obtention d'une aide à la mise en œuvre de ces clubs.

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 18 DEC. 2020
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

